



Original: **Anglais**

OIC/COMCEC-FC-32/2016

RAPPORT
DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
A LA 32EME REUNION DE SUIVI DU COMITE PERMANENT POUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

ANKARA, REPUBLIQUE DE TURQUIE
17-18 Mai 2016

-: SOMMAIRE :-

NO.	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Echanges commerciaux Intra-OCI	3
III.	Coopération dans le domaine du Transport	7
IV.	Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Rural	7
V.	Emploi et Productivité	8
VI.	Développement du secteur du Tourisme	9
VII.	Coopération dans le domaine Financier	11
VIII.	Rôle du Secteur Privé	12
IX.	Fonds Spéciaux et Programmes Economiques Régionaux	15
X.	Assistance aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les pays non-OCI	15
XI.	Coopération avec les autres Organisations Régionales et Internationales	16
XII.	Programme d'Action OCI-2015	16
XIII.	Conclusions	20

I. INTRODUCTION:

1. Depuis le dernier rapport en date du Secrétaire général de l'OCI qui avait été présenté à la 31ème session du COMCEC, tenue à Istanbul, en République de Turquie, du 23 au 26 novembre 2016, les efforts ont été redoublés pour diligenter la mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine de la coopération socio-économique. En plus des interventions ciblées des diverses institutions compétentes de l'OCI à travers les projets en cours en rapport avec le commerce, les infrastructures, le développement agro-industriel, et la microfinance, la mise en œuvre des Normes et procédures alimentaires Halal de l'OCI, l'adoption du programme exécutif pour la mise en place du cadre de l'OCI pour le développement du tourisme pour la phase 2016-2017, ainsi que la désignation de Madinah Al Munawwarah (Royaume d'Arabie Saoudite) et de Tabriz (République islamique d'Iran) en tant que Villes de Tourisme pour 2017 et 2018, respectivement, l'élaboration du Programme spécial pour l'Asie centrale (SPCA), et l'inauguration de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS) ont figuré en bonne place à l'ordre du jour de l'OCI au cours de l'exercice sous revue.

2. La convocation du 13e Sommet de l'OCI à Istanbul les 14-15 Avril 2016 a ouvert la voie à l'adoption d'un nouveau programme d'action décennal sous le vocable « OCI 2025 », qui vise, entre autres objectifs d'envergure, à porter le volume des échanges intra-OCI à 25% par rapport à leur niveau actuel de 19,78%. D'autres objectifs non moins ambitieux sont poursuivis dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire, du transport, de l'énergie, de l'industrie, du tourisme, de l'emploi et du développement des PME.

3. En plus des diverses activités menées par le Secrétariat général au cours de l'exercice sous revue, le présent rapport met l'accent sur les activités des nombreuses institutions de l'OCI qui opèrent dans le domaine économique. Conformément aux responsabilités statutaires du Secrétaire général, un jalon important a été posé avec la convocation de la première réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI) à Djeddah, au siège de l'OCI, les 7-8 Décembre 2015, et la tenue de la première réunion du sous-comité du commerce et de l'investissement (SCCI) de l'ACMOI à Marrakech, au Maroc, les 16-17 Mars 2016. Ces réunions ont permis de donner un coup d'accélérateur au processus de mise en œuvre des diverses résolutions prioritaires de l'OCI, et d'établir en même temps une synergie et une collaboration efficaces entre les institutions de l'OCI, voire avec d'autres partenaires de développement.

II. ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI:

4. Au cours de l'exercice sous revue, l'Organisation a continué d'accorder la priorité à la mise en œuvre des programmes et initiatives pertinents au financement du commerce, à l'assurance-crédit à l'exportation, à la promotion du commerce au moyen des foires, expositions et salons spécialisés, au développement des produits stratégiques ainsi qu'aux mesures de facilitation du commerce. En conséquence, les échanges intra-OCI ont continué de croître et à suivre une courbe ascendante depuis 2005. Le volume total des échanges des Etats membres de l'OCI a cependant enregistré une légère baisse de 7,7% avec US \$ 4,162.25 milliards de dollars en 2014 contre US \$ 4,482.08 milliards de dollars en 2015. De même, la valeur brute du commerce intra-OCI en 2015 s'est élevée à 878 milliards \$, contre 802,25 milliards \$ en 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 9,44%. Dans le même temps, la part du commerce intra-OCI dans le

commerce total des États membres est passée de 19,33% en 2014 à 19,78% en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 2,33%.

5. L'événement le plus marquant du 13^{ème} Sommet islamique aura été l'adoption d'un nouveau programme d'action stratégique pour la prochaine décennie 2016-2025, qui est assorti d'un nouvel objectif de 25% pour le commerce intra-OCI.

Promotion du commerce:

6. En conséquence, l'OCI a organisé, à travers ses institutions compétentes, les salons et expositions spécialisés suivants, visant à promouvoir les échanges commerciaux et à élargir l'accès aux biens et produits des Etats membres de l'OCI:

- Premier salon des produits organiques et locaux des Etats membres de l'OCI, Tunis, République de Tunisie, 28 Octobre - 1 Novembre 2015: l'exposition a attiré 405 exposants de 12 États membres de l'OCI et un total de 162000 visiteurs.

- Deuxième Salon OCI du Tourisme et du Voyage: Promotion du tourisme familial, Sharjah, Emirats Arabes Unis, 8-10 Décembre 2015: Le salon a réuni 125 entreprises. Treize Etats membres de l'OCI ont participé à cette édition qui a offert une plate-forme aux entreprises participantes pour promouvoir le tourisme islamique et l'échange d'informations sur les derniers développements dans ce secteur.

7. La 15^e foire commerciale de l'OCI se tiendra à Riyad, au Royaume d'Arabie Saoudite, du 22 au 26 mai 2016. Le deuxième Forum des Organismes de Promotion du commerce (OPC) des Etats membres de l'OCI et le Forum des agences de promotion des investissements(API) des États membres de l'OCI se tiendront à Riyad, le 23 mai 2016 et le 24 mai 2016, respectivement, en marge de la 15^e foire commerciale de l'OCI. Les deux forums seront l'occasion de discuter, respectivement et entre autres de l'opérationnalisation de la modalité du guichet unique; du développement des produits stratégiques dans les Etats membres de l'OCI; ainsi que de la promotion de l'investissement étranger direct et des investissements intra-OCI. De même, les deux forums auront à élaborer un mécanisme de médiation de l'OCI pour le règlement des litiges financiers et à examiner les modalités de création d'un forum pour les agences d'investissement des pays de l'OCI.

Financement du commerce et assurance-crédit à l'exportation:

8. L'augmentation constante des interventions de financement du commerce par l'intermédiaire des organes compétents de l'OCI a grandement contribué à stimuler la productivité et à booster la croissance parmi les entreprises bénéficiaires des Etats membres de l'OCI. La préoccupation majeure est de mettre en place une modalité solide pour faciliter l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'Organisation.

9. Au cours de l'exercice sous revue, la Société islamique pour le financement du commerce (ITFC/SIFC) a continué à élargir ses activités au développement du commerce intra-OCI, à travers la mise en œuvre de diverses initiatives, telles que le Programme de Promotion et de Coopération Commerciales (TCPP), l'Initiative d'appui au commerce en Afrique (2015-2019), le

soutien au commerce des produits stratégiques, l'accès aux PME et aux pays membres les moins avancés (PMMA), ainsi que les programmes de développement du commerce régional comme l'Initiative d'assistance commerciale pour les États arabes.

10. L'Initiative d'appui au commerce en Afrique est une stratégie quinquennale de la SIFC destinée à l'Afrique subsaharienne (Initiative Afrique). Elle est conçue pour fournir une feuille de route pour le groupe africain et à servir de cadre d'orientation en vertu duquel l'équipe sera appelée à fonctionner dans les 5 ans à venir et à mettre en œuvre la stratégie adoptée en vue d'atteindre chaque année un objectif d'approbations de 1 milliard \$ US d'ici fin 2019, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement des économies Afrique subsaharienne.

11. En 2015, les approbations de financement du commerce de la SIFC ont augmenté de 16% et atteint US \$ 6,047 milliards. Dans la même année, le décaissement total était de 4,5 milliards \$ US. La répartition des approbations par zone géographique se présente comme suit: Asie / CEI 3,2 milliards \$ US (53% du total des approbations), MENA 2,2 milliards \$ US (37% des approbations totales), et Afrique subsaharienne 590 millions \$ (10% des approbations totales).

12. Les interventions SIFC dans le secteur de l'agriculture ont continué à couvrir une large gamme de produits, ce qui a contribué à créer des emplois, à doper la productivité, à réduire la pauvreté, et à renforcer la sécurité alimentaire. En 2015, les approbations destinées à ce secteur se sont élevées à 733 millions \$, soit la deuxième plus grande enveloppe après l'énergie. Au cours de l'année 2015, la SIFC a approuvé 16 opérations dans huit pays membres. La majeure partie du financement est allée aux principaux produits d'exportation comme le coton, l'arachide et le blé. L'Afrique s'adjuge la plus grande part de ce portefeuille avec le Burkina Faso, le Cameroun et la Gambie en tant que principaux bénéficiaires.

13. L'accès durable à l'énergie est un facteur clé du développement économique et social et a des impacts multiples sur la productivité, la sécurité alimentaire, l'éducation et ainsi de suite. Dans ce contexte, la SIFC envisage de soutenir le secteur de l'énergie comme étant l'un des principaux piliers de sa stratégie en direction des pays membres. En 1436H, le financement des produits énergétiques a représenté 574 du total des approbations, avec 34% pour le pétrole brut et 40% pour les dérivés pétroliers.

14. Afin d'atteindre un plus grand nombre de PME dans les PM, la SIFC propose un financement Mourabaha aux institutions financières et aux banques commerciales locales, qui à leur tour mettent ce financement à la disposition des PME. En 1436H, la SIFC a approuvé un total de 144 millions \$ au titre de la Mourabaha en deux étapes pour l'Afrique sub-saharienne. La SIFC fournit actuellement un financement Mourabaha à huit intermédiaires parmi les institutions financières de cinq pays : Nigeria, Cote d'Ivoire, Mozambique, Burkina Faso et Togo. De même, en 1436H, la SIFC a conclu un accord historique de syndication d'exportation pour 350 millions \$ US en faveur de la *Turk Eximbank*. Cette facilité est utilisée pour soutenir les exportations de la Turquie en fournissant un financement aux PME.

15. De même, la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) a ses transactions en encourageant les flux d'investissement entre les États membres. Elle le fait en fournissant des services de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements conformes à la charia aux exportateurs, aux institutions financières et aux investisseurs, pour

couvrir le risque de non-paiement des montants à recevoir au titre de l'exportation résultant de risques commerciaux ou non-commerciaux et de risques politiques. Elle fournit également des services de réassurance aux agences de crédit à l'exportation des États membres.

16. La SIACE a vu ses opérations d'assurance commerciale augmenter de 22%, passant de 4,32 milliards \$ en 2014 à 5,29 milliards \$ en 2015. De même, les nouveaux engagements ont augmenté de 8%, passant de 3,56 milliards \$ en 2014 à 3,83 milliards \$ en 2015. Cumulativement, depuis sa création, la société a émis des polices d'assurance à hauteur de 27,75 milliards \$ et le chiffre d'affaires assuré est passé à 27,49 milliards \$. Le ratio global des sinistres (sinistres réglés au prorata des primes acquises) – qui est le principal indicateur de performance des opérations d'assurance-crédit - se situe à 19%, ce qui est significativement plus faible que le ratio moyen de la branche. Les 6 premiers pays membres qui ont le plus bénéficié des services de la SIACE depuis la création de l'entreprise et jusqu'à l'exercice 1436H sont l'Arabie Saoudite (24,00%), les EAU (12,77%), le Bahreïn (10,92%), l'Égypte (7,50%), le Pakistan (7,15%), et la Turquie (5,25%).

Facilitation des échanges:

17. Le Secrétariat général a renouvelé son invitation aux États Membres pour donner effet aux différents instruments commerciaux multilatéraux en vigueur entre les États membres de l'OCI.

18. Au cours de l'exercice sous revue, le Royaume du Bahreïn et l'État du Koweït ont ratifié les règles d'origine du TPS-OCI. Pour sa part, le Royaume du Maroc a présenté sa liste de produits dans le cadre du TPS-OCI, le 18 Juillet 2014. En conséquence, le Comité des négociations commerciales (CNC) sur le TPS-OCI peut maintenant se réunir pour la mise immédiate de ce mécanisme de facilitation du commerce de l'OCI. L'état des signatures et ratifications des accords économiques de l'OCI au 30 février 2014 se trouve annexée au présent rapport. À cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec l'Union des chambres de commerce de Turquie (TOBB), a organisé un séminaire pour les États membres participant au TPS -OCI à Ankara, Turquie, les 26-27 janvier 2015 en vue d'examiner les nouveaux développements en ce qui concerne l'opérationnalisation de ce système.

19. C'est donc le lieu de renouveler ici l'invitation aux États membres n'ayant pas encore complété les formalités de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI pour s'empressement de le faire dans les meilleurs délais. Dans la même optique, les États membres qui ont déjà signé et ratifié le TPS -OCI pourraient souhaiter transmettre leurs listes respectives conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du CMAE et du COMCEC. Cela inclut la présentation de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction ainsi que la liste des produits (listes des concessions), l'échantillon de certificats et les spécimens de timbres utilisés ainsi que la complétion des mesures législatives et administratives internes.

20. De même, et en ligne avec l'objectif de facilitation des échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI, l'Atelier sur l'«Initiative de guichet unique de l'OCI, de commerce électronique et leur rôle dans la promotion du commerce intra-OCI" a eu lieu à Casablanca, Royaume du Maroc, les 9-10 novembre 2010. L'objectif principal de cet atelier était de partager les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques entre les participants concernant la mise en œuvre des programmes nationaux de facilitation du commerce, et de promouvoir le développement et la mise en œuvre du guichet unique et des projets de commerce sans papier

dans les Etats membres de l'OCI. L'atelier a demandé au CIDC et à la SIFC d'élaborer une feuille de route, et des Termes de Référence (TdR) pour la mise en œuvre de l'initiative de guichet unique dans les États membres.

Normes et procédures alimentaires Halal:

21. Conformément à la résolution de la 42e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Koweït, Etat du Koweït, les 27-28 mai 2015, le Secrétariat général, en coordination avec les institutions compétentes de l'OCI, a organisé le Forum des intervenants de l'OCI sur les normes et procédures halal unifiées au Siège de l'OCI, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 9-10 décembre 2015. Environ 78 participants de 23 pays et institutions de l'OCI ont participé à ce Forum.

22. Le Forum a obtenu l'accord des différentes parties prenantes sur les normes Halal unifiées, tout en intégrant toutes les variantes dans une annexe aux normes Halal de l'OCI dument convenues. Il a également convenu de la nécessité de la création d'un organisme d'accréditation indépendant pour opérationnaliser les Lignes directrices approuvées de l'OCI pour les organismes d'accréditation habilités à délivrer les certifications Halal. Ceci en plus de la nécessité impérieuse de pouvoir disposer d'un tel mécanisme pour assurer la reconnaissance mutuelle des certificats halal établis par les différents pays de l'OCI.

III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Activités de l'Organisation de l'Association islamique des armateurs:

23. La 36ème session du Comité exécutif et la 27ème session de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'association islamique des armateurs (OISA) ont eu lieu à Dubaï, Émirats arabes unis (EAU), le 12 Novembre 2014. La réunion a abouti à la signature de protocoles d'entente avec trois compagnies de navigation et sociétés de construction navale, telles que Emirates Classification Society (TASNEEF); Arab Ship building and Repair Yard (ASRY) et la Fédération arabe de la marine marchande (AFS). Les protocoles signés portent sur la promotion de la coopération entre ces organisations et les membres de l'OCI dans le domaine de la classification des navires, du consulting technique, des services de formation, et des certificats maritimes, ainsi que la construction navale. De même, la réunion annuelle de l'OISA pour 2015 s'est tenue à Dubaï, Émirats arabes unis, le 21 Octobre 2015.

IV. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

24. Depuis la 31ème session du COMCEC qui a eu lieu à Istanbul, en Turquie, en novembre 2015, le Secrétariat général a continué de prendre les dispositions nécessaires pour la convocation de l'Assemblée générale inaugurale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS) et de la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, qui se sont effectivement tenues à Astana, au Kazakhstan du 26 au 28 avril 2016.

25. À cet égard, il est encourageant de noter que, depuis le mois de novembre, deux autres Etats membres de l'OCI, à savoir l'Egypte et la Côte d'Ivoire, ont signé à leur tour le Statut de l'IOFS. En outre, le Niger et le Burkina Faso ont ratifié ce statut. Cela a porté nombre des pays signataires à 25, tandis que ceux ayant ratifié le statut de l'IOFS est actuellement de 3.

26. De même, et compte tenu de l'importance stratégique de l'IOFS, la 13e Conférence islamique au Sommet a appelé les États Membres de l'OCI à adhérer au statut de l'IOFS, y compris par sa prompte ratification pour permettre à cette organisation de devenir rapidement opérationnelle. Le Sommet a également appelé les Etats membres de l'OCI à participer activement, et à un niveau élevé, à la session inaugurale de l'Assemblée générale de l'IOFS au Kazakhstan en avril 2016.

Assemblée générale inaugurale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire au Kazakhstan

27. L'Assemblée générale inaugurale de l'IOFS a eu lieu à Astana, au Kazakhstan, du 26 au 28 avril 2016. L'Assemblée générale a élu le Conseil exécutif de l'IOFS qui se compose de 8 membres et a nommé un directeur général par intérim pour le Secrétariat de l'Organisation. En outre, l'Assemblée générale a examiné et approuvé le plan d'action quinquennal de l'Organisation qui porte sur la mise en œuvre d'une série de programmes à effet rapide, visant à booster les échanges et la coopération entre les États membres de l'IOFS. Ces programmes comprennent, entre autres: la création d'une base de données complète ; le lancement de recherches sur tous les aspects de la sécurité alimentaire; la création d'un fonds pour les PME agraires; et le développement de programmes régionaux de sécurité alimentaire (PRSA).

7ème Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole:

28. La 7ème Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD) a eu lieu à Astana, au Kazakhstan, au cours de la période du 26 au 28 avril 2016, en même temps que l'Assemblée générale inaugurale de l'IOFS. La 7ème MCFSAD a examiné les modalités pratiques pour la mise en œuvre des diverses résolutions des Conférences ministérielles précédentes ainsi que les relations entre l'OCI et la nouvelle institution spécialisée, (IOFS).

29. La Conférence d'Astana a réitéré la nécessité pour les États Membres de l'OCI d'allouer davantage de ressources à partir de leurs budgets nationaux aux programmes de développement rural et de sécurité alimentaire conformément à la résolution pertinente de l'OCI sur l'allocation de 6% des budgets nationaux à cet effet. Elle a également exhorté les Etats membres de l'OCI à continuer à soutenir les projets régionaux et transfrontaliers visant à renforcer la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire.

30. Les ministres de l'Agriculture des Etats membres de l'OCI ont également demandé à l'IOFS d'approfondir l'examen du projet de création d'une réserve de sécurité alimentaire propre à l'OCI comme recommandé par la 4ème MCFSAD et de mener une étude détaillée sur la création d'un cadre de coopération de l'OCI dans ce domaine précis.

31. En ce qui concerne le Plan d'action de l'OCI pour le Coton, la Conférence a de nouveau appelé les Etats membres concernés à soumettre une nouvelle fois leurs projets cotonniers

respectifs sous un format bancables en vertu des dispositions pertinentes de ce plan, et de manifester un intérêt conséquent pour les nouveaux projets identifiés dans le but de renforcer la coopération dans ce secteur économique vital.

V. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

3e Conférence des ministres du Travail de l'OCI

32. La 3ème Conférence des ministres du Travail de l'OCI, qui a eu lieu à Jakarta, Indonésie, du 28 au 30 Octobre 2015, a exprimé son soutien à la poursuite de la mise en œuvre du Programme exécutif pour le cadre de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Elle a également adopté le Statut du Centre du Travail de l'OCI à Bakou et a prié le Secrétaire général de le présenter au Conseil des ministres des Affaires étrangères pour approbation. De même, la Conférence a souligné la nécessité de renforcer davantage les mécanismes de sécurité et de santé des travailleurs et de promouvoir la migration équitable, sécurisée et ordonnée des travailleurs régie par des lois et des règlements nationaux pertinents. À cette fin, elle a adopté les Directives générales sur la sécurité et la santé au travail (SST), visant à protéger les travailleurs contre les dangers et les risques professionnels, tout en améliorant la productivité. Les autres résolutions de la Conférence comprennent un appel à la BID pour étendre son programme d'appui pour l'emploi des jeunes (YES) à tous les Etats Membres de l'OCI; la détermination des Etats membres de l'OCI à améliorer les conditions et à réduire les obstacles rencontrés par les jeunes, les femmes et les personnes handicapées à trouver et à conserver un travail décent, ainsi que le renforcement de la coopération technique et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

33. La Conférence a également accueilli favorablement l'offre de l'Indonésie d'organiser un atelier sur la recherche et l'étude des concepts et pratiques islamiques liés aux questions de l'emploi en 2016. À l'heure actuelle, le Secrétariat général travaille avec les autorités indonésiennes compétentes sur les dispositions nécessaires pour la convocation dudit atelier.

Cadre de l'OCI pour la coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale

34. A la lumière de la 3ème résolution de la Conférence des ministres du Travail de l'OCI, le Secrétariat général a demandé aux membres du Comité directeur pour la mise en œuvre du Cadre de coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale de lui soumettre leur programme d'activités au titre de l'année 2016 pour la mise en œuvre du Programme exécutif pertinent au cadre de l'OCI. Les activités inscrites au programme exécutif comprennent: le développement de programmes de sécurité et de santé au travail; la mise en place à l'OCI d'un l'Observatoire du travail et de la formation professionnelle; la protection juridique des travailleurs et les législations du marché du travail; la protection de la sécurité sociale des travailleurs; et l'échange d'informations et de meilleures pratiques en matière de travail, entre autres.

Date et lieu de la 4ème Conférence des ministres du Travail de l'OCI

35. La 3ème Conférence des ministres du Travail de l'OCI a prié le Secrétaire général de consulter les États membres sur le lieu et la date de la 4ème Conférence islamique des ministres

du Travail (ICLM) prévue pour 2017. Par la suite, le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a gracieusement offert d'accueillir la 4ème ICLM en 2017.

3ème session de l'OCI-OSHNET

36. Le SESRIC, en collaboration avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Turquie (MTSS), organise la 3ème réunion du Réseau de sécurité et de santé au travail (OCI-OSHNET) à Istanbul, le 8 mai 2016, en marge de la 8ème Conférence internationale sur la sécurité et la santé au travail prévue du 8 au 11 mai 2016. La session passera en revue les activités entreprises depuis la création du réseau en 2011. Elle se penchera également sur la mise en œuvre des lignes directrices générales en matière de SST approuvées par la 3ème Conférence des ministres du travail à Jakarta, en Indonésie.

VI. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

Neuvième session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme

37. La neuvième session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme (CIMT) a eu lieu à Niamey, République du Niger, du 21 au 23 décembre 2015. La Conférence a été suivie par 17 Etats membres, dont les ministres en charge du Tourisme et chefs de délégation ainsi que les représentants des institutions de l'OCI et des organisations régionales. La Conférence a adopté la résolution sur le développement du tourisme et le programme exécutif pour la mise en œuvre du Cadre de l'OCI sur le tourisme pour la phase 2016-2017.

38. Le 9 CIMT a examiné la décision de la 5ème réunion du Comité de coordination sur le tourisme, tenue à Niamey, au Niger, le 22 décembre 2015, portant sur la sélection de Madinah Al Munawwarah (Arabie Saoudite) et de Tabriz (République islamique d'Iran) en tant que Villes de tourisme pour 2017 et 2018, respectivement.

39. La Conférence a examiné les activités commémorant la Ville de Tourisme 2015 (Al-Qods Al Sharif), et pris note du rapport et des recommandations de l'atelier sur la promotion du potentiel touristique de la ville d'Al-Qods Al-Sharif, qui s'est déroulé à Istanbul, Turquie, les 24-25 novembre 2015. Tout en se félicitant des différents projets soumis par le SESRIC, le CIDC et l'IRCICA en commémoration de Konya en tant que Ville de Tourisme de l'OCI pour 2016, la CIMT a exhorté tous les Etats membres à soumettre leurs plans respectifs pour la commémoration de cet événement au Secrétariat général.

40. La Conférence a également adopté diverses résolutions sur les modalités d'accélération de la mise en œuvre du Cadre de l'OCI pour le développement du tourisme, y compris les activités des différentes institutions de l'OCI qui œuvrent dans le domaine de la promotion du tourisme. La Conférence a décidé la mise en place d'un groupe de travail sur le tourisme islamique et d'un autre groupe de travail sur le marketing touristique. La République d'Indonésie présidera le Groupe de travail sur le tourisme islamique et la Malaisie le Groupe de travail sur le marketing touristique en tant que points focaux.

41. La Conférence a également examiné un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre du Cadre de l'OCI sur le tourisme, réaffirmant la nécessité de la mise à niveau de

l'infrastructure touristique; de la promotion des produits touristiques conformes à la charia; de l'image de marque du tourisme islamique international à travers l'élaboration du Programme d'action lié à la stratégie de marketing touristique; de l'encouragement et de la facilitation des investissements du secteur privé dans le tourisme; et de la facilitation de la circulation des touristes entre les Etats membres de l'OCI. La Conférence a accueilli favorablement les offres de l'Egypte et de l'Iran d'accueillir la 3ème et la 4ème Foires du Tourisme OCI en 2017 et 2019, respectivement. La République populaire du Bangladesh accueillera la prochaine (10ème) Conférence islamique des ministres du Tourisme en 2017.

Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest

42. La 13ème réunion du Comité de pilotage du «Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau de parcs transfrontaliers et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest» a eu lieu à Casablanca, Royaume du Maroc, du 15 au 17 février 2016. La réunion a été suivie par les délégués des Etats membres du Comité et les représentants du CIDC et du Groupe de la BID. La réunion a approuvé le programme d'activités pour 2016 et a exhorté les États membres participants à soumettre leurs projets nationaux sous un format bancable pour leur donner la suite appropriée. Le CIDC et le SESRIC ont organisé conjointement un atelier sur «La mise en place des projets touristiques ».

2ème Salon du tourisme de l'OCI

43. Conformément à la résolution adoptée par la 8ème Session de la CIMT, le 2ème Salon du tourisme de l'OCI a eu lieu à Sharjah, Emirats Arabes Unis, du 8 au 10 décembre 2015, sous le patronage de Son Altesse Cheikh Dr Sultan Bin Mohammed Al Qassimi, membre du Conseil suprême de l'Etat des Emirats arabes Unis et Gouverneur de Sharjah. L'exposition a réuni environ 125 entreprises représentant quelque 13 États membres.

VII. COOPERATION DANS LE DOMAINE FINANCIER

Banques centrales et autorités monétaires des pays de l'OCI:

44. La réunion annuelle des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI, qui était initialement prévue pour avoir lieu à Paramaribo, Suriname, les 23-24 octobre 2015, a été reportée. Ce report a été décidé en raison du faible nombre de confirmations parvenues des États membres. Actuellement, le SESRIC, en tant qu'animateur de la réunion, travaille avec les autorités d'accueil pour le rééchelonnement dudit événement.

Développement des institutions de microfinance:

45. L'OCI reste préoccupée par le problème posé par l'insuffisance des investissements et la rareté des ressources nécessaires pour soutenir les efforts de développement dans ses Etats membres, en particulier parmi les couches les plus pauvres et vulnérables. À cet égard, la diversification des sources de financement est devenue cruciale compte tenu de la demande toujours croissante pour les ressources financières.

46. En gardant à l'esprit l'importance de la microfinance dans la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des populations démunies et à faible revenu, l'OCI et ses institutions compétentes ont lancé plusieurs programmes de développement de la microfinance. Ceux-ci comprennent, entre autres, le Programme BID de développement de la microfinance (IDB-MDP) et un programme de 500 millions d'US \$ de soutien à la microfinance (MFSP) du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID). Au titre du programme de développement de la microfinance de la BID, un certain nombre de projets de microfinancement sont mis en œuvre au Bangladesh, en Indonésie, au Soudan, au Sénégal, en Tunisie, en Egypte, au Pakistan et au Tadjikistan. De la même manière, jusqu'à ce jour, le FSID a approuvé dans le cadre du MFSP une allocation d'US\$ 111.470.000 pour le financement d'un certain nombre de projets dans les différents pays de l'OCI.

47. Afin de surmonter les obstacles à l'expansion des services de microfinance et de promouvoir le développement durable de la microfinance dans les Etats membres de l'OCI, le Secrétariat général de l'OCI et la BID organiseront un séminaire sur la microfinance islamique pour la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI, à Bogor, République d'Indonésie, les 14-15 mai 2016, en marge de la 41^{ème} réunion annuelle du Groupe de la BID. L'objectif de ce séminaire est de mettre en place une plate-forme adéquate pour partager et approfondir la compréhension des modèles islamiques de microfinance, les bonnes pratiques, la gouvernance et les normes élaborées par les banques centrales et les institutions islamiques de microfinance dans les Etats membres de l'OCI. L'un des autres buts principaux de cet événement est également de revoir et de compléter le programme triennal de microfinance islamique pour la réduction de la pauvreté et le transfert des capacités (IMPACT). Ce programme fournira une plate-forme pour le partage de l'information, le réseautage, le plaidoyer, la recherche et le renforcement des capacités en matière d'inclusion financière dans les Etats membres de l'OCI et au-delà.

Développement de la Finance Sociale Islamique

48. Les institutions de la finance sociale islamique comme la zakat et les Awqaf revêtent également une grande importance dans le programme de développement de l'OCI en tant qu'outils efficaces de mobilisation des fonds pour régler les problèmes de l'exclusion financière rencontrés par les micro, petites et moyennes entreprises dans les États membres de l'OCI, et ce dans le cadre plus global des initiatives de lutte contre la pauvreté.

49. Dans ce contexte, l'Institut islamique de recherche et de formation (IIRF) a publié son deuxième rapport sur la Finance Sociale Islamique en 2015. Ce rapport présente les tendances historiques, les défis à venir et les perspectives pour les différents segments du secteur de la finance sociale islamique dans six pays d'Afrique, à savoir le Soudan, le Nigeria, le Kenya, Maurice, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. En outre, l'IIRF a continué d'organiser des activités de formation dans les différents États membres de l'OCI en matière de développement du secteur de la finance sociale islamique.

50. Dans le même ordre d'idées, la 1^{ère} réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI, qui a eu lieu à Djeddah, les 7-8 Décembre 2015, a lancé le processus de convocation d'un atelier sur la finance sociale islamique et d'un Forum des institutions de Zakat dans les Etats membres de l'OCI au cours de cette année, et ce compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre la fatwa de l'IIFA sur l'investissement des fonds Zakat dans des projets générateurs de profit.

VIII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

32ème Assemblée générale et 23ème session du Conseil des Directeurs de la CICIA:

51. La 32ème Assemblée générale et la 23ème session du Conseil des Directeurs de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) ont eu lieu à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 30-31 mars 2016. Les réunions ont examiné les programmes en cours et les activités globales de la CICIA, avec une référence particulière aux questions liées au marketing des produits halal, aux certificats, et à la mobilisation des ressources. Les principales activités prévues par la CICIA pour 2016 comprennent: la 17ème réunion du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI; le 9e Forum des Businesswomen des Etats membres de l'OCI; le salon des échanges commerciaux; le Forum des Chambres de commerce; la Conférence des propriétaires d'entreprises; et le lancement du Prix d'excellence. Les participants se sont félicités de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la 24ème Réunion du Conseil des Directeurs de la CICIA à Konya, en Turquie, au cours du dernier trimestre 2016.

52. De même, le 9ème Forum des femmes d'affaires dans les pays islamiques se tiendra à Riyad, au Royaume d'Arabie Saoudite, le 24 mai 2016. La 17ème réunion du secteur privé quant à elle sera organisée dans l'un des États membres de l'OCI en 2016, sous le thème de «*la prospection des opportunités offertes par le secteur du textile et de l'habillement dans les pays de l'OCI*». Les autres grandes activités prévues par la CICIA pour 2016 comprennent: l'Exposition des échanges commerciaux; le Forum des Chambres de commerce; la Conférence des propriétaires d'entreprises; et le lancement du Prix d'excellence.

IX. FONDS SPECIAUX ET PROGRAMMES ECONOMIQUES REGIONAUX

Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID):

53. Le 13ème Sommet islamique qui a eu lieu à Istanbul, République de Turquie, les 14-15 avril 2016, a exprimé son appréciation des nombreuses contributions des Etats membres au Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et a salué les diverses interventions opérées dans le cadre du Fonds et qui ont atteint le chiffre cumulé de 562 millions US\$. Le Sommet a également souligné la nécessité d'accroître l'impact des interventions du FSID au niveau de l'extension du soutien à la microfinance, la formation professionnelle et la sécurité alimentaire; l'amélioration des services socioéconomiques pour les segments vulnérables de la population des pays de l'OCI; ainsi que la réalisation du capital-cible du FSID qui est de 10 milliards US\$. En conséquence, le Sommet a appelé les États membres à honorer leurs promesses et à annoncer de nouveaux engagements, y compris par l'affectation de Waqf (projet en dotation) en faveur du FSID. La Conférence au sommet a également appelé à la participation au capital du FSID des fondations du secteur privé et des particuliers fortunés dans les États membres de l'OCI. En conséquence, le Sommet a renouvelé son engagement à mobiliser les investissements intra-OCI pour soutenir les produits financiers islamiques et la finance sociale islamique.

54. Depuis sa création par le 3ème Sommet islamique extraordinaire en 2005, le FSID a mis en œuvre divers programmes et projets dans le domaine de l'éradication de la pauvreté et du renforcement des capacités en faveur des Etats membres de l'OCI. Dans le cadre de sa stratégie quinquennale, le FSID a lancé un certain nombre de programmes-phares comme le Programme

d'alphabétisation professionnelle (VOLIP), le Programme d'appui à la microfinance (MFSP) et le Programme « Villages durables » (SVP).

55. A ce jour, un certain nombre de projets ont été approuvés au titre de ces deux programmes pour une valeur totale d'US\$ 247.520.000 (136.050.000 US\$ pour le VOLIP et 111.470.000 US\$ pour le MFSP). Les contributions FSID s'élèvent à 74.530.000 US\$ (US \$ 50,01 pour le VOLIP et US\$ 24520000 pour le MFSP). La majeure partie des approbations sont allées aux pays africains.

56. Les principaux secteurs bénéficiaires sont : (i) l'Agriculture (y compris Développement Rural), qui représente environ 43 pour cent du financement FSID, et (ii) l'Education (y compris VOLIP), avec environ 24 pour cent du financement FSID. Les pays membres les moins avancés (PMMA) ont été les grands bénéficiaires de ces opérations, en s'adjugeant plus de 80% du financement du Fonds. En fait, 61% des approbations l'ont été en faveur de l'Afrique, 15% pour les pays de la CEI, et 12% pour l'Asie et les pays du Moyen-Orient.

57. Les approbations FSID cumulées jusqu'à fin septembre 2015 se sont élevées à 562,2 millions \$ US. Sur ce montant, 19,6 millions \$ ont été décaissés à titre de subvention. Il est intéressant de noter que la valeur des projets financés sur agrément FSID s'est élevée à la somme de 2,7 milliards \$, ce qui donne un ratio de 1 à 5 (à savoir que chaque 1,00 \$ US fourni par le FSID a permis de mobiliser près de 5,00 \$ US de financement externe).

58. De même, les décaissements cumulés à ce jour ont atteint 97.33.0 millions US \$, contre 81,9 M \$ à la fin de 2014. Comme le nombre des projets approuvés par le FSID et des projets qui remplissent les critères de décaissement est en augmentation, les décaissements devraient eux aussi garder le cap et poursuivre leur tendance à la hausse.

59. Bien que huit années se soient écoulées depuis le début des opérations du FSID en 2008 et l'achèvement de sa Stratégie quinquennale (2008-2012), le Fonds continue à voir sa marge de manœuvres limitée par le faible niveau des ressources mobilisées par rapport à son capital cible approuvé qui est de 10,0 milliards \$. A la date du 15 octobre 2015, le niveau des contributions au capital promises au FSID s'établissait à 2,68 milliards \$, avec 1,68 milliards \$ promis par 44 Etats, et 1,0 milliard \$ par la BID. Le montant total des contributions reçues est d'US \$ 2,42 milliards, dont 850 millions \$ ont été versés par la BID et 1,57 milliard \$ par les États membres.

60. A la lumière des contraintes mentionnées ci-dessus, le FSID se trouve dans un besoin urgent de fonds pour étendre ses activités dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des services sociaux et des infrastructures. À cet égard, les Etats membres sont invités à honorer leurs engagements respectifs et à prendre des engagements financiers supplémentaires. De même, et conformément à la résolution pertinente du 11^{ème} Sommet de l'OCI, les Etats membres sont également invités à concéder des lopins de terre dans leurs pays respectifs pour les projets en Waqf en guise de contribution en nature aux ressources du FSID. Ceci est en plus d'encourager les établissements du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI à contribuer au capital du FSID.

61. Conformément à la résolution pertinente de la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), le Secrétariat général a pris les mesures nécessaires pour convoquer une conférence des donateurs au cours de la prochaine réunion du Conseil des

gouverneurs de la BID à Jakarta, Indonésie, en mai 2016. Dans la même veine, les Etats membres ont été invités à faire des dons sous forme de propriété foncière pour les projets Waqf à titre de contributions en nature aux ressources du FSID.

62. Il est prévu que la séance de mobilisation de fonds permette de consolider les ressources du FSID pour s'attaquer à cet épineux problème qui est la réduction de la pauvreté dans les pays de l'OCI, et de lui donner en même temps les moyens requis pour lancer d'autres projets dans les trois secteurs stratégiques de la microfinance, de la formation professionnelle et de la sécurité alimentaire.

Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA):

63. Comme indiqué lors de la 31ème session du COMCEC, la phase d'approbation du SPDA a été bouclée en novembre 2012, avec l'agrément d'un total de 480 projets dans 22 États membres africains de l'OCI. Les succès obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du SPDA montrent que la régionalisation peut faire avancer la coopération intra-OCI et devrait être privilégiée davantage comme moyen de parvenir à une intégration rapide entre les Etats membres de l'OCI.

64. En conséquence, et en ligne avec le communiqué du 13ème Sommet, le Secrétariat général, en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI, travaille actuellement sur l'élaboration de la politique/stratégie d'intégration régionale de l'OCI, qui fournira un cadre général pour la conception de programmes économiques régionaux adaptés aux besoins des Etats membres de l'OCI en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et Afrique du Nord, ainsi que pour l'alignement national sur de telles initiatives. Ainsi, on prévoit que cette politique serait basée sur deux piliers qui se renforcent mutuellement: le premier consistant à soutenir les projets transfrontaliers et d'intégration, et le second à renforcer les flux commerciaux et des investissements entre les Etats membres de l'OCI. Il est, par conséquent, prévu que l'élaboration d'un programme successeur au SPDA soit l'un des éléments centraux de la politique/stratégie proposée d'intégration régionale.

Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale:

65. Dans le cadre du Plan d'Action pour la coopération avec l'Asie centrale (OCI-PACCA), le Programme spécial pour l'Asie centrale (SPCA) a été préparé par la Banque islamique de développement (BID) en étroite coordination avec le secrétariat général. Le SPCA est axé sur trois des sept priorités de l'OCI-PACCA, à savoir: Commerce & Transport, Agriculture, et Energie. Ce programme de cinq ans (2016-2020) vise à soutenir les projets ayant un fort impact régional en utilisant diverses ressources. L'estimation du financement total du programme se chiffre à 6 milliards \$, y compris 2.500 millions \$ provenant de la BID (Ressources ordinaires en capital ROC), US \$ 375 millions sous forme d'allocations régionales concessionnelles, 1,250 millions \$ au titre du financement du commerce, 500 millions \$ US au titre du financement du secteur privé et US \$ 1,375 par voie de mobilisation des ressources et de financement.

66. À cet égard, un atelier de consultation régionale a eu lieu à Istanbul, République de Turquie, les 14-15 mars 2016 et a délibéré sur les secteurs prioritaires identifiés par le projet SPCA, sur la question de la mobilisation des ressources, les modalités institutionnelles et opérationnelles de mise en œuvre des projets, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. L'atelier a été suivi

par les États d'Asie centrale membres de l'OCI, les institutions compétentes de l'OCI ainsi que les organisations régionales et internationales concernées.

67. La SPCA devrait être lancé au cours de la 41^{ème} session du Conseil des directeurs de la BID à Jakarta, Indonésie, du 17 au 19 mai 2016 et approuvé par la Réunion de haut niveau sur le Plan d'Action pour la coopération avec l'Asie centrale et par la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) en Ouzbékistan, en octobre 2016.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-OCI

68. Conformément aux objectifs de promotion du partenariat, de l'entraide et de la solidarité entre les Etats membres de l'OCI, les États membres et les institutions de l'OCI ont continué à fournir une assistance à certains États membres et aux communautés musulmanes dans les pays non-membres. Ces pays et communautés sont les suivants: Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire, Comores, Somalie et Jammu-et-Cachemire. En outre, les projets suivants ont été présentés dans le but de mobiliser des fonds auprès des États membres de l'OCI:

- Équipement des institutions de formation professionnelle technique en 120 jours (Gouvernement du Bénin);
- Mise en place d'un bureau de Microfinance dans trois provinces (gouvernement du Burkina Faso);
- Construction d'un centre de formation (Gouvernement du Burkina Faso);
- Amélioration de l'élevage bovin (Gouvernement du Burkina Faso);
- Développement de l'entreprenariat féminin aux Comores (Gouvernement des Comores);
- Conception d'une usine de traitement des eaux usées au fenton oxydatif (Gouvernement du Nigeria);
- Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle pour les jeunes Somaliens (Gouvernement de la Somalie);
- Projet commun OCI-UNOSSC sur l'amélioration des moyens de subsistance et la régénération économique grâce à la coopération Sud-Sud en Somalie.

69. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont priés de fournir au Secrétariat général des informations sur leurs aides respectives aux autres États membres de l'OCI et aux communautés musulmanes dans les pays non-membres, et d'envisager également la possibilité de faire d'autres contributions en ressources ou en nature pour la mise en œuvre des projets mentionnés ci-dessus.

Programme malaisien de renforcement des capacités pour les pays de l'OCI (CBP4OICC)

70. Comme signalé à la 31^{ème} session du COMCEC, à la suite de consultations avec le Gouvernement de la Malaisie, ce dernier a manifesté sa volonté de mettre en œuvre la prochaine phase du CBP4OICC. Entretemps, le Secrétariat général a été informé que les autorités compétentes en Malaisie avaient travaillé sur la préparation du Rapport d'étape relatif à la mise en œuvre des 3 projets pilotes exécutés dans le cadre de la première phase du CBP4OICC en Mauritanie, au Bangladesh et en Sierra Leone.

XI. COOPERATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

71. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général a continué à interfacer avec les organisations internationales pour l'élargissement du partenariat sur la mise en œuvre des résolutions de l'OCI et ce de la manière suivante:

Collaboration entre le Secrétariat général de l'OCI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

72. Un protocole de coopération entre le Département des affaires économiques du Secrétariat général de l'OCI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a été conclu au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie Saoudite, le 24 janvier 2016. En outre, un cadre stratégique pour la coopération entre l'UNOSSC et le Département des affaires économiques au cours de la période 2016-2018 a été également approuvé par les deux parties.

73. Sur la base du protocole conclu, un mécanisme régulier de la coopération entre le Département des affaires économiques du Secrétariat général et l'UNOSSC a été créé pour mettre en place le Cadre stratégique, qui comprend des projets dans le domaine du transport ferroviaire, du tourisme, de la réhabilitation de la filière du coton, du renforcement des capacités et de l'assistance à la Somalie et au Yémen.

XII. PROGRAMME D'ACTION OCI-2025:

74. Le 13^{ème} Sommet islamique tenu à Istanbul, République de Turquie, les 14-15 Avril 2016, a exprimé sa satisfaction du parachèvement complet et couronné de succès du Programme d'action décennal de l'OCI (TYPOA/PAD), qui a doté l'Oummah islamique d'une stratégie aveniriste pour le renforcement de l'action islamique commune dans les divers domaines, et a réitéré l'engagement des Etats membres à œuvrer de concert pour un avenir meilleur et pour améliorer le bien-être général de leurs populations. Il a également affirmé l'engagement de l'OCI à remédier aux lacunes de la décennie précédente et à introduire les améliorations nécessaires pour donner plus d'efficacité à la mise en œuvre du nouveau programme d'action de l'OCI (2016-2025).

75. La Conférence au Sommet a entériné le Programme d'action OCI-2025 pour la prochaine décennie et a appelé les Etats membres, les organes et les institutions de l'OCI, ainsi que les partenaires internationaux et les autres parties prenantes à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre effective.

76. Le Programme d'action OCI-2025 comprend 17 créneaux prioritaires dans des domaines tels que la paix et la sécurité ; la Palestine et Al-Qods ; la lutte contre la pauvreté ; la science, la technologie et l'innovation ; l'éducation ; la santé ; l'environnement, le changement climatique et le développement durable, ainsi que la culture, l'harmonie interconfessionnelle et l'action humanitaire. La composante économique comprend la réduction de la pauvreté, le commerce, l'investissement, la finance, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'emploi, les infrastructures, l'industrialisation, le transport, l'énergie, le tourisme ainsi que l'entreprenariat et le

développement des PME. Chaque domaine prioritaire est assorti d'objectifs et d'actions spécifiques. Les objectifs et les actions identifiés dans le domaine économique sont:

1- Réduction de la Pauvreté

Objectifs:

- Mettre en œuvre les régimes et mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous pour parvenir à l'horizon 2025 à une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables.
- Diminuer des deux tiers la prévalence de la pauvreté extrême dans les États membres, actuellement mesurée par le ratio des individus vivant avec moins de 1,25 \$ US par jour.
- Réduire d'un tiers au moins la proportion de la population, tous âges confondus, vivant dans la pauvreté dans tous ses aspects.
- Promouvoir une part équitable aux ressources économiques pour les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété, au contrôle des terres et autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris la microfinance.
- Mettre en place des structures politiques solides, aux niveaux national, régional et international, qui soient fondées sur des stratégies de développement adéquates en faveur des pauvres et du genre pour soutenir et stimuler les investissements dans les actions de lutte contre la pauvreté.

2. Commerce, investissement et finances

i. Commerce intra-OCI et investissement

Objectifs:

- Promouvoir les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI.
- Promouvoir et mettre en place des espaces de libre échange et des zones franches pour l'exportation dans les Etats membres de l'OCI, et faciliter les investissements intra-OCI, y compris les flux d'IED des secteurs public et privé.
- Renforcer le partenariat entre les entreprises publiques et privées à l'intérieur du pays et entre les différents Etats membres de l'OCI.
- Développer les partenariats entre les secteurs productifs des États membres en vue de renforcer la compétitivité et les entités exportatrices.
- Augmenter la productivité et la compétitivité des produits des États membres
- Augmenter le volume des échanges intra-OCI de 6% par rapport au ratio de 2015.

- Mettre en œuvre le système de préférences commerciales de l'OCI (TPS-OIC), et encourager les États membres de l'OCI qui adhèrent à d'autres accords commerciaux régionaux (ACR) à se joindre au TPS -OIC et à redoubler d'efforts pour en assurer le succès.
- Mettre en œuvre l'Accord général relatif aux droits économiques, à la coopération technique et commerciale entre les États membres de l'OCI et les instruments multilatéraux similaires pertinents au commerce et à l'investissement.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC pour un monde islamique interdépendant, dans l'ensemble de ses volets en d'accroître le volume des échanges et des investissements intra-OCI en privilégiant l'objectif primordial de renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres.

ii. Développement de la finance islamique

Objectifs:

- Développer un système financier islamique sain et bien régulé et des institutions prudentielles connexes afin de promouvoir le développement organisé de la finance islamique.
- Faciliter le flux des ressources financières, des investissements directs étrangers et des portefeuilles de placement entre les États membres de l'OCI.
- Développer et promouvoir les produits financiers islamiques pour favoriser le développement socio-économique dans les États membres de l'OCI.
- Promouvoir la coopération dans le secteur bancaire et financier islamique comme dans le cas de la réglementation, de la normalisation, des mécanismes de gouvernance de la charia et du développement des produits.

3. Agriculture et sécurité alimentaire

Objectifs:

- Augmenter la productivité agricole et de la rentabilité des systèmes agricoles pour un approvisionnement durable et la sécurité alimentaire des États membres de l'OCI.
- Développer des systèmes de production alimentaire basés sur la diversification agricole, la conservation de l'eau, et l'exploitation efficace des terres.
- Améliorer la politique de l'environnement et le cadre réglementaire pour le développement du secteur agricole et de la production alimentaire.
- Promouvoir l'optimisation de l'utilisation des terres et des autres ressources naturelles pour le secteur agricole et la production alimentaire.

- Promouvoir et soutenir les investissements intra-OCI dans le secteur de l'agriculture et de la production alimentaire.
- Consolider les structures de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de coordination des opérations de sécurité alimentaire intra-OCI.

4. Emploi, Infrastructure et Industrialisation

i. Industrie

Objectifs:

- Augmenter les capacités de production et d'exportation locales des États membres de l'OCI en mettant l'accent sur les secteurs à valeur ajoutée dans l'agriculture, la manufacture, la navigation maritime et les services.
- Augmenter la valeur ajoutée dans les industries axées sur les ressources naturelles, en accordant une attention particulière à la création d'emplois, à la science, à la technologie, au développement de l'innovation, et au partage de la technologie.
- Développer et faciliter l'industrie verte et les industries fondées sur l'économie bleue.

ii. Transport

Objectifs:

- Réduire les coûts de l'exportation / importation et améliorer les prestations de services à travers le développement des corridors et des réseaux de transport adéquats afin d'accroître la compétitivité des États membres de l'OCI.
- Etablir des corridors et des réseaux de transport multimodal sûrs et interconnectés entre les États membres pour faciliter le commerce, et les échanges sociaux et culturels entre eux.

iii. Énergie

Objectifs:

- Renforcer les capacités des États membres de l'OCI dans le domaine de la production d'énergie, du commerce et de la distribution dans le but de garantir l'accès à l'énergie pour tous.
- Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.
- Augmenter la part de la production d'électricité émanant des sources d'énergie renouvelables.

iv. Tourisme

Objectifs:

- Faire connaître et mettre en évidence les opportunités et les possibilités d'investissement qui existent dans les Etats membres de l'OCI et les meilleures pratiques dans certains États membres en matière de tourisme.
- Établir des alliances entre les acteurs du tourisme en vue de renforcer le marketing touristique conjoint et de promouvoir les efforts de coopération au niveau des sous-régions ainsi qu'au niveau de l'aire géographique de l'OCI dans son ensemble.
- Renforcer le rôle des partenariats public-privé (PPP) pour l'expansion et l'amélioration des capacités et des activités touristiques existantes ainsi que pour la construction de nouvelles installations conformes aux normes de qualité et de services appropriées, en faisant appel aux technologies les plus avancées.
- Promouvoir les projets touristiques régionaux et transfrontaliers dans les États membres pour attirer les investissements.
- Promouvoir la sensibilisation aux services touristiques islamiques dans les États membres et au-delà.

v. Travail, emploi et protection sociale

Objectifs:

- Promouvoir l'échange d'informations et de meilleures pratiques ainsi que des stratégies, politiques et expériences dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, l'emploi, la protection sociale et la migration, en vue de promouvoir une culture de prévention et de maîtrise des risques professionnels.
- Promouvoir la protection des travailleurs, qui comprend des conditions de travail décentes, y compris les salaires, les horaires de travail, la sécurité et la santé au travail, composantes essentielles de tout travail décent.
- Améliorer la transparence de l'information sur les statistiques de l'emploi et promouvoir des programmes de formation professionnelle.

vi. Entrepreneuriat et développement des PME

Objectifs:

- Développer un secteur privé dynamique et fonctionnant adéquatement pour accroître les investissements et le commerce, et pour booster la croissance économique, l'industrialisation et la transformation structurelle.
- Accroître la contribution des PME à la croissance économique globale et au développement des Etats membres de l'OCI, améliorer leur compétitivité et leur dynamisme en leur facilitant l'accès

à l'information, au marché, au développement des ressources humaines et des compétences, à la finance et à la technologie.

- Promouvoir et encourager les PME féminines.

77. Préalablement à la définition des objectifs spécifiques, le Programme a identifié un certain nombre de principes de base pour la mise en œuvre de l'OCI-2025 tels que la nécessité de refléter les aspirations des peuples des États membres; la Solidarité Islamique, le partenariat et la coopération; l'appropriation et le leadership-pays; l'approche collective pour l'identification des objectifs à atteindre et la mise en œuvre des projets; la bonne gouvernance; la coordination et une synergie efficace. Les objectifs du programme seront mis en œuvre en harmonie avec les accords / stratégies / plans d'action existants de l'OCI, y compris ceux des comités permanents, à savoir le Comité Al-Qods, le COMIAC, le COMCEC, et le COMSTECH, et autres documents-cadres auxquels les membres États sont parties.

XIII. CONCLUSION:

78. L'inauguration de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire en tant que nouvelle institution spécialisée de l'OCI à Astana, au Kazakhstan, au cours de l'année sous revue, est venue imprimer un fort élan aux efforts déployés pour une coopération de l'OCI mutuellement gratifiante dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Dans la même optique, l'adoption de projets à effet rapide pour une mise en œuvre immédiate pourrait potentiellement régénérer les projets intra-OCI visant à accroître la compétitivité, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes et le développement infrastructurel dans les États membres de l'OCI. Tout aussi importante est la multiplication escomptée des activités de renforcement de la coopération de l'OCI avec les États membres de l'OCI situés en Asie centrale, chose qui ne peut que favoriser l'intégration régionale au sein de l'OCI dans le cadre de la création éventuelle d'une communauté de l'OCI pleinement entièrement intégrée.

79. En outre, la célébration annuelle de la Ville de Tourisme de l'OCI est en train de susciter progressivement une prise de conscience populaire au sein de l'OCI, qu'il faudrait certainement consolider en œuvrant au développement progressif du tourisme islamique. À cet égard, les diverses activités réalisées au cours de l'année pour la popularisation des produits de la finance islamique, notamment les résultats attendus de l'atelier sur la microfinance islamique qui se tiendra à Bogor, Indonésie, en mai 2016, ne manqueront pas de contribuer grandement à la réalisation de nos grandes priorités qui sont la réduction de la pauvreté et la promotion des investissements au sein de l'OCI.

80. À cet égard, il est réconfortant de prendre acte ici des différents concours et de la coopération reçues des États Membres de l'OCI à la fois sous la forme d'une adhésion rapide aux divers accords multilatéraux de l'OCI, et d'engagements pour le financement des projets de l'OCI. Cependant, il est nécessaire de souligner l'importance d'une plus grande appropriation et de la rétroaction anticipée aux divers projets et programmes de l'OCI de la part des États membres. Dans ce même contexte, les contributions des différentes institutions de l'OCI à la mise en œuvre des résolutions de l'OCI, et de ses divers programmes et projets sont très louables. Il est à espérer que cette collaboration fructueuse se poursuivra et qu'elle nous permettra d'avancer à pas de géant au cours des années à venir, compte tenu des résultats positifs obtenus à ce stade grâce

au nouveau mécanisme de coordination entre le Secrétariat général de l'OCI et les différentes institutions qui en émanent.

Secrétariat Général de l'OCI
Département des Affaires Economiques
18 Avril 2016

Nasreddine